

Chap. 4 – Repères pour la vie de la Branche laïque en France

Faire corps, c'est se sentir relié à d'autres et se vouloir tous ensemble au service d'une mission afin qu'elle porte du fruit. Pour que la branche pradosienne des laïcs vive, chacun, à sa mesure, est appelé à prendre sa part.

Une organisation et une animation sont indispensables pour soutenir, former, faire grandir notre vocation pradosienne de laïcs, en lien avec la famille spirituelle, en Église et dans le monde.

4.1. Pour organiser et animer

4.1.1. Des moyens

Faire corps, c'est faire alliance en acceptant de marcher ensemble dans une même direction. en se donnant des moyens communs :

- Cultiver la vie fraternelle entre nous
- Faire circuler les infos et la parole à tous les niveaux locaux, diocésains, régionaux et nationaux
- Mettre en œuvre les propositions de l'Équipe nationale d'Animation et de Coordination
- Accompagner, programmer, organiser, animer les rencontres, recollections, retraites...
- Inviter, participer aux événements diocésains et régionaux de la Famille spirituelle (retraites - fête du 10 décembre - pèlerinages ...)

4.1.2. Des instances locales et régionales

Faire corps, c'est tisser tout un réseau de liens vivants qui nous relie et nous unifie, depuis la vie entre les membres d'une équipe de base jusqu'aux liens tissés entre équipes dans un diocèse, une région et au-delà. C'est pour soutenir notre vie pradosienne à tous les niveaux que certains seront appelés à prendre des responsabilités :

- Responsabilités

il s'agit de permettre en différents lieux et à différents moments de :

- se rencontrer fraternellement
- ensemble remettre de l'huile dans nos lampes en étudiant l'Évangile et faisant des partages de vie (cf. chap 3.3), en s'appuyant sur les Lettres de l'Équipe d'Animation et de Coordination nationale
- entretenir des liens vivants et partager des temps forts avec les autres branches de la famille spirituelle présentes localement

- **Appeler des responsables** : mode de désignation et mandat

- **Mode de désignation**

Selon les réalités locales,

- La ou les équipes concernées prennent le temps du discernement et de la concertation.
- Ensuite, elles dialoguent avec les personnes pressenties
- Enfin, elles appellent les personnes au service de cette/ces responsabilité(s) en prenant soin de prévoir un temps de tuilage

- **Mandats** : trois ans renouvelable une fois.

4.2. Se donner des orientations

4.2.1. L'Assemblée Générale (AG).

La vie de la Branche laïque étant l'affaire de tous, l'AG se réunit dans un esprit de synodalité. Son objectif : favoriser le dynamisme et l'épanouissement du charisme du Prado dans les diverses vies de laïcs aujourd'hui.

● **Responsabilités spécifiques** :

- évaluer la mise en œuvre des orientations fixées par la précédente AG.
- entériner par un vote la gestion et l'animation de la vie dans les régions par l'Équipe d'Animation et de Coordination de la Branche (EAC)
- fixer les orientations pour les six années à venir et donner mandat à l'EAC pour les mettre en œuvre

Les décisions de l'AG font autorité.

● **Composition** :

- **Délégués des régions** : un an avant la convocation de l'AG, l'EAC détermine, en concertation avec les responsables régionaux, le nombre de délégués par région et donne des critères de discernement, en fonction des réalités locales.
- **Délégués supplémentaires** : Afin que la branche laïque soit représentée dans toute sa diversité, l'EAC a la possibilité - si nécessaire - d'appeler directement d'autres laïcs délégués. Leur nombre ne devra pas dépasser le quart du nombre de délégués de région
- **Membres de droit** : les membres de l'EAC
- **Famille pradosienne** : les représentants des autres Branches

● **Organisation** :

- L' EAC a la responsabilité de convoquer et de veiller à organiser l'AG : contenu, déroulement et animation
- Elle peut inviter quelques intervenants, selon les besoins de l'AG

- **Rythme :**

L'AG se réunit tous les six ans

- **Critères d'appel**

Pour pouvoir participer à l'AG, sont éligibles les personnes enregistrées au fichier de la Branche laïque et à jour de leur cotisation, selon leurs possibilités. Si toutefois ces conditions n'étaient pas remplies au moment de leur appel, elles pourront régulariser leur situation au plus tard trois mois avant l'AG.

4.2.2. Une instance nationale : l'Équipe d'Animation et de Coordination de la Branche laïque (EAC)

- **Responsabilités spécifiques :**

l'EAC met en œuvre les décisions de l'AG en discernant comment

- définir des axes de réflexion communs
- accompagner la vie des régions
- identifier les besoins de formation et proposer des réponses pour la Branche laïque ou en lien avec les autres branches de la famille
- rédiger *la Lettre* des laïcs
- participer à la rédaction de la revue QPN et à l'Equipe d'Animation de la Famille spirituelle
- gérer le fichier des membres et les finances

Au plus tard un an avant la date prévue, l'EAC organise et convoque l'AG suivante.

- **Composition**

4 à 6 laïcs, accompagnés d'un ou deux témoins de la famille spirituelle.

- **Organisation**

Rythme des rencontres, répartition des responsabilités... à définir par l'EAC.

- **Appel**

L'appel d'un ou une délégué relève de la responsabilité et de l'autorité de l'EAC. Dans l'année qui précède la fin de mandat d'un de ses membres, elle réfléchit à cet appel, prend le temps du discernement en concertation avec les responsables des régions et conduit la démarche à son terme.

- **Mandat**

Trois ans renouvelable une fois.

4.3. Cotiser

4.3.1. Cotisation

Cotiser souligne que je choisis le Prado comme Famille spirituelle. C'est une manière de soutenir et participer à une vie collective plus large que celle de son équipe, un signe d'engagement dans la Branche laïque et la Famille spirituelle.

Les cotisations permettent de faire face aux frais de fonctionnement et d'animation de la branche laïque (déplacements – impressions de courriers et documents ...). Elles contribuent aussi aux besoins et aux projets de la famille spirituelle pour faire connaître et partager en Église et au monde la grâce faite au père Chevrier.

Pour que chacun puisse prendre en conscience une part réelle aux frais de la vie de la Branche, l'EAC propose un barème de référence afin que chacun fixe le montant de sa cotisation en fonction de ses revenus.

4.3.2. Budget

Chaque année, l'Equipe d'Animation et de Coordination de la branche rend compte de son budget à l'ensemble des membres laïcs.

Chap 5 - Pour poursuivre la route

Quelques jours avant sa mort, le père Chevrier confiait à une laïque, Mlle Bonnard : « *Le Prado est un chêne planté dans un terrain inculte, et ce chêne produira des feuilles et des fruits* ».

Aujourd'hui, comment continuer pour qu'une Église pauvre, avec et pour les pauvres, soit présente et engagée au cœur du monde ? Quels nouveaux pas faire pour que la grâce confiée au père Chevrier porte encore et toujours du fruit ?

5.1. Différents appels

“Dans les Évangiles, Jésus trace le chemin du disciple : venir, voir, puis, si un attrait se confirme, décider de le suivre, c'est-à-dire se mettre en route, chacun selon son appel, chacun à son rythme, mais en chemin avec d'autres. C'est cela, s'engager.

Décider de faire route avec la famille spirituelle d'Antoine Chevrier, c'est déjà faire un choix qui, de fait, engage l'orientation d'une vie de disciple et d'apôtre avec d'autres.

Verser une cotisation au pot commun, comme le faisaient les premiers disciples dans les Actes des Apôtres, c'est aussi signifier concrètement un engagement.

Certains laïcs/laïques peuvent aussi percevoir dans leur vie un appel personnel à vivre leur baptême dans la ligne évangélique tracée par le père Chevrier et souhaiter le signifier dans une démarche officielle d'engagement personnel. Ce Texte de Référence servira de base pour le discernement et la formation d'une vocation pradosienne laïque.

Les appels à s'engager sont divers, mais tous d'une égale dignité. À Pierre qui l'interroge sur ce qui arrivera aux autres disciples, Jésus répond : "Que t'importe ? Toi, suis-moi " (Jn 21, 22). Chaque baptisé est ainsi invité à discerner personnellement comment et jusqu'où le Christ l'appelle à engager sa vie pour le suivre.

5.2. Reconnaissance canonique

Tout groupe de baptisés qui vit son baptême dans une certaine coloration évangélique – pour nous, le charisme pradosien - peut adresser à l'évêque une demande de reconnaissance canonique - pour nous en s'adressant à l'évêque de Lyon -. En l'acceptant, l'Église atteste officiellement que ce charisme sert la croissance de toute l'Église et la transformation du monde selon le dessein de Dieu, en vue de l'avènement de son Royaume.

Faire cette démarche collectivement et officiellement en tant que Branche nous situerait encore davantage comme corps et communauté de laïcs impliqués. Ce Texte de référence qui définit une identité pradosienne laïque pourra servir de base à cette démarche vers un statut canonique.

Aujourd'hui, nous, laïcs, sommes séduits et attirés par la vie du père Chevrier, ses écrits, sa famille spirituelle. Ce fondateur nous donne le goût d'incarner dans nos vies un visage particulier du Christ qui colore nos manières d'être proches des petits et des plus fragiles, de prier, de servir, de faire communion.

Alors

nous nous décidons alors à choisir le chemin spécifique qu'a ouvert le père Chevrier pour connaître, aimer, suivre le Christ et nous engager dans le monde. Ce Texte de Référence a pour objectif de nous y aider.